

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Quarante-huitième session,
Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 28 et 29 juin 2001*

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Objet	Cote du document
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/EXEC 01/48/1
2.	Rapport sur la situation financière du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires pour 2000/01 et 2002/03	ALINORM 01/5
3.	Rapport du Secrétariat sur les relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales, intergouvernementales ou non gouvernementales	ALINORM 01/8 Parties I et II
4.	Examen du projet de Cadre stratégique, de l'avant-projet du Plan à moyen terme pour 2003-2007 et du Plan d'action du Président	ALINORM 01/6
5.	Questions découlant des comités et des groupes spéciaux du Codex	ALINORM 01/21 Partie IV
6.	Autres questions	
7.	Adoption du rapport	

Nota Bene : Les délégués sont priés de bien vouloir apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués car le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles pendant la réunion sera limité. La majorité des documents sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante <http://www.codexalimentarius.org>

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Adoption de l'ordre du jour:** Conformément à l'Article V.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point figurant à l'ordre du jour est l'adoption de ce dernier.
- Rapport sur la situation financière du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires pour 2000/01 et 2002/03:** Il s'agit d'un point permanent de l'ordre du jour du Comité exécutif et de la Commission, conformément à l'Article XI du Règlement intérieur de cette dernière (ALINORM 01/5).

3. **Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales, intergouvernementales ou non gouvernementales:** Le Comité exécutif sera invité à examiner la documentation fournie par le Secrétariat à la Commission sur ces questions et à donner son avis à la Commission sur d'éventuelles mesures à prendre (ALINORM 01/8 – Partie I et Partie II).
4. **Examen du projet de Cadre stratégique, de l'avant-projet de Plan à moyen terme 2003-2007 et du Plan d'action du Président:** Le Comité exécutif sera invité à examiner les progrès accomplis à ce sujet depuis sa quarante-septième session et à donner son avis à la Commission sur d'éventuelles mesures à prendre (ALINORM 01/6).
5. **Questions découlant des rapports des Comités et groupes spéciaux du Codex:** Le Comité exécutif sera invité à examiner toute question qui lui aura été expressément soumise, à lui ou à la Commission, pour examen et à donner son avis à la Commission sur d'éventuelles mesures à prendre (ALINORM 01/21. Partie IV)
6. **Autres questions:** Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur de la Commission, tout membre du Comité exécutif peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence.
7. **Adoption du rapport:** Conformément à l'Article VIII.1 du Règlement intérieur de la Commission et selon la pratique établie, le Comité exécutif sera invité à adopter le rapport de sa quarante-huitième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.

**Calendrier provisoire de la quarante-huitième session
du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius**

Date	Points de l'ordre du jour
Jeudi 28 juin	1-6
Vendredi 29 juin (après-midi)	Adoption du rapport seulement